

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2021.11.29_08**

Le vingt-neuf novembre deux mil vingt et un, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER-Natacha BLANC-GONNET- Thierry BINET- Corinne BUSALB-André CARRABIN- Florence CHATELIER- Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT- Jean-Pierre MARGUERIE- Stéphanie MARTIN-Marino PASQUALON – Nicole RECORDON- François RIEU- Olivier RUFFIER.

Étaient excusé(e)s : Lina BLANC-David TORDJMANN (pouvoir à Olivier RUFFIER) - Virginie GARDET (pouvoir à Natacha BLANC-GONNET) - Valérie MATHE (pouvoir à Stéphanie MARTIN).

Secrétaire de Séance : Olivier RUFFIER

Date de convocation : 23 novembre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : **19** (dix-neuf)

Présents : 15

Votants : 18

Pour : 18

Abstentions :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20211129-2021-11-29-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2021

Rapporteur : Monsieur François RIEU.

DELIBERATION 8 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DU CENTRE COURRIER D'ALBERTVILLE.

Monsieur le Maire explique que depuis le lundi 18 octobre, à l'appel de l'inter-syndicale CGT, FO, SUD, les postières et postiers du centre courrier d'Albertville sont en grève illimitée contre la réorganisation de leur travail.

La distribution du courrier aux habitants de notre commune s'en trouve perturbée car les factrices et les facteurs protestent contre la suppression de tournées et le manque de personnel qui entraînent une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail.

Les réorganisations au sein de la poste se succèdent au rythme d'une tous les deux ans. Les équipes de distribution qui œuvrent au quotidien sur le terrain sont fragilisées, le maintien d'un service public de proximité et de qualité est mis en danger.

La direction de la poste veut imposer une restructuration du centre courrier d'Albertville à une période de l'année marquée par une forte hausse du trafic de colis, dont la livraison induit une charge de travail mal estimée par la direction. La direction a mis en place des tournées dites « sacoques » mettant ainsi fin au métier de facteur, en créant des préparateurs de tournées et des distributeurs de tournées. Cette organisation provoque un retard important à l'acheminement du courrier aux usagers, la qualité du service s'en ressent fortement dans les communes et les territoires.

Le personnel dénonce cette politique de profit au dépend de leur santé et du service rendu aux usagers.

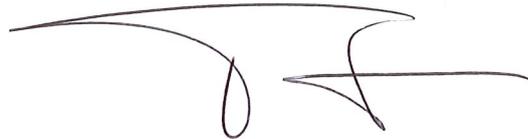
Par ailleurs, la commune de Grignon accueille au sein de sa mairie une agence postale communale, qui rend un grand service à la population de plusieurs communes. La charge de travail induite par cette activité n'est pas totalement compensée par la poste, l'indemnité forfaitaire accordée à la commune n'ayant pas évolué avec le service rendu. Pour la pérennité du service rendu à la population, et parce que des agents communaux sont mis à disposition de la poste, la commune souhaite attirer l'attention de la direction sur la nécessité d'avoir une vision à long terme du maintien de la présence postale territoriale et de son financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPORTE** son soutien à la mobilisation des facteurs pour la défense du service public universel de la poste, six jours sur sept, et avec le même niveau de service et de tarif sur l'ensemble du territoire national.

A GRIGNON, le 29 novembre 2021.

Le Maire,
François RIEU



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le